MAIRIE de CANGEY 37530

# EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 octobre 2022

- -----

L'an deux mil vingt-deux, le vingt du mois d'octobre à 19 h 00, les membres du Conseil Municipal de la Commune de CANGEY, étant assemblés en réunion ordinaire, à la salle du conseil municipal, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Yves ROSSE.

Etaient présents: MM. ROSSE, LENA, LUCIEN, SIMON, MALENFANT, LAHAYE,

**CHARTIER** 

MMES GAURON, FAVREAU, ROBINET, RETIF, BORDIER-BONNEAU

<u>Absents excusés</u>: MME BARRITAULT

Mr AUDEBERT

<u>Absente</u>: Mme FLOURIOT

Date de la convocation: 10 octobre 2022

Secrétaire de séance : Patricia BORDIER-BONNEAU

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de présents : 12 Nombre d'exprimés : 12

#### 01-Délibération n°2022 - OCTOBRE 20

# OBJET: DESIGNATION D UN CORRESPONDANT INCENDIE ET SECOURS

La loi de consolidation du modèle de sécurité civile et de valorisation, dite « Loi MATRAS » a été adoptée le 25 novembre 2021. Cette loi devient l'un des textes majeurs de la sécurité civile française depuis la loi du 13 août 2004 de Modernisation de la sécurité civile.

Il est demandé aux communes de désigner un correspondant incendie et secours

Le correspondant incendie et secours est l'interlocuteur privilégié du service départemental ou territorial d'incendie et de secours dans la commune sur les questions relatives à la prévention, la protection et la lutte contre les incendies. Il a pour missions l'information et la sensibilisation du conseil municipal et des habitants de la commune sur l'ensemble des questions relatives à la prévention et à l'évaluation des risques de sécurité civile, à la préparation des mesures de sauvegarde, à l'organisation des moyens de secours, à la protection des personnes, des biens et de l'environnement et aux secours et soins d'urgence aux personnes victimes d'accidents, de sinistres ou de catastrophes ainsi qu'à leur évacuation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

DESIGNE *Monsieur François LAHAYE*, Correspondant incendie et secours.

# 02-Délibération n°2022 – OCTOBRE 21 **OBJET: SUBVENTION A L ASSOCIATION QUINTE&SENS**

Lors du conseil municipal du 15 décembre 2021, il avait été décidé de verser une subvention à l'association QUINTE & SENS lors du 4ème festival de Bach à Bacchus 2022.

Afin de faciliter l'accès à la culture gratuitement aux habitants de Cangey, cette subvention permettait de financer jusqu'à 37 entrées à 20 €.

33 places ont été utilisées.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- Décide de verser une subvention exceptionnelle d'un montant de 660€
- Dit que les crédits sont disponibles au budget primitif 2022
- Charge Monsieur Le Maire de verser cette subvention

#### 03-Délibération n°2022 – OCTOBRE 22

# OBJET: REDEVANCE POUR OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC ROUTIER COMMUNAL DUE PAR LES OPERATEURS DE COMMUNICATIONS **ELECTRONIQUES**

Conformément au décret n° 2005-1676 du 27 décembre 2005, relatif au droit de passage sur le domaine public routier des installations des télécommunications, il convient de fixer comme suit la redevance;

#### Artères aériennes de télécommunication :

Le montant de la redevance d'occupation du domaine public routier pour les artères aériennes de télécommunication est fixé à 56.85 € par kilomètre.

Les artères aériennes de télécommunication s'étendent sur 29.077 kilomètres sur la commune.

Soit  $29.077 \times 56.85$  ∈ = 1653.02 €

#### Artères souterraines de télécommunication :

Le montant de la redevance d'occupation du domaine public routier pour les artères souterraines de télécommunication est fixé à 42.64 € par kilomètre.

Les artères souterraines de télécommunication s'étendent sur 4.079 kilomètres sur la commune.

Soit 4.079 x 42.64 = 173.92 €

La redevance d'occupation du domaine public sur le territoire de CANGEY est fixée à :

Artères aériennes : 1 653.02 € : 173.92 € Artères souterraines -----

Total 1826.94 € Après délibération, le Conseil Municipal décide d'appliquer les tarifs ci-dessus et charge Monsieur le Maire d'émettre le titre de recettes correspondant.

# <u>04-Délibération n°2022 – OCTOBRE 23</u> <u>OBJET : TARIF CHAUFFAGE DE LA SALLE DES FETES ET MAISON DE CANGY</u>

Compte-tenu de l'augmentation du tarif de l'électricité, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité d'appliquer un tarif pour le chauffage lors des locations de la salle des Fêtes et de la Maison de Cangy.

Il propose d'appliquer les tarifs ci-dessous, à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2022 :

- 30 € pour le week-end Salle des Fêtes
- 20 € pour le week-end Maison de Cangy

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- accepte les tarifs tels que proposés ci-dessus, à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2022
- dit que le chauffage sera facturé dès que celui-ci sera mis en marche.

# <u>05-Délibération n°2022 – OCTOBRE 24</u> OBJET : RENOUVELLEMENT CHEOUE CADHOC AU PERSONNEL COMMUNAL

Monsieur Le Maire rappelle qu'en 2021, le Conseil Municipal avait attribué des chèques CADHOC au personnel communal d'un montant d'une valeur de 150.00 €.

Monsieur Le Maire propose donc de renouveler cette attribution.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,

- Le renouvellement de cette action sociale en faveur des employés communaux
- Fixe le montant du chèque CADHOC à 150 € par agent
- Autorise Monsieur Le Maire à signer les bons de commandes et régler les frais correspondants pour l'achat des chèques cadhoc et culture

# <u>06-Délibération n°2022 – OCTOBRE 25</u> <u>OBJET : MODIFICATIONS HORAIRE ECLAIRAGE PUBLIC à compter du 1<sup>er</sup></u> novembre 2022

Dans le but de réaliser des économies budgétaires et de limiter la consommation d'énergie, Monsieur Le Maire propose de modifier l'amplitude horaire ci-dessous :

- Eclairage dès 6h45 sur toute la commune
- Extinction à 21h30 dans le centre bourg et 21 h pour le reste du territoire la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Emet un avis favorable à la proposition de Monsieur Le Maire
- Décide de changer les horaires de l'éclairage public comme indiqué ci-dessus.
- Précise qu'un arrêté du Maire notifiera les horaires modifiés.

# <u>07-Délibération n°2022 – OCTOBRE 26</u> <u>OBJET : REMPLACEMENT DE LA CHAUDIERE- Logement Communal</u>

Monsieur Jean Michel LENA expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de prévoir le changement de la chaudière de l'appartement communal 1 rue de château renault (T2). Deux plombiers ont été contactés pour établir un devis :

Entreprise ACQUA CONFORT pour un montant de 3 040.00 €HT. Ste ARNAULT Anthony pour un montant 3 611.96 €HT.

Monsieur Yves ROSSE ne prends pas part au vote.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- accepte le devis de la société ACQUA CONFORT ,pour un montant de 3 040.00 €HT.

# 08-Délibération n°2022 – OCTOBRE 27 OBJET: MODIFICATION DE CREDIT N°2/2022

Monsieur Le Maire indique qu'il est nécessaire d'acquérir un échafaudage pour la sécurité des agents techniques lors notamment de travaux de taille des arbres.

Il y a donc lieu de prévoir des crédits.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- Décide de procéder aux virements de crédits suivants :

020 – dépenses imprévues - 1 000.00 €

Compte 2158 / 202209− échafaudage + 1 000.00 €

\*\*\*\*\*

#### Demande de classement de la commune en catastrophe naturelle -sécheresse 2022

La commune a reçu deux courriers d'administrés ayant subi des dégâts dû à la sècheresse. La collectivité déposera une demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle au bénéfice de la commune, auprès des services de la Préfecture d'Indre-et-Loire.

## **Modification tarif cantine**

Point reporté à un prochain conseil municipal

#### <u>Contrat de maintenance chauffage – reconduction</u>

Le contrat de maintenance chauffage est renouvelé avec la société HERVE THERMIQUE- 14 rue denis papin - 37301 JOUE LES TOURS CEDEX pour une durée de 1 an avec tacite reconduction. Le prestataire assurera la maintenance des chaudières concernant les bâtiments suivants : Mairie, Salle des Fêtes, salle des associations, écoles.

#### Médecine préventive – renouvellement d'adhésion

La convention d'adhésion au service de médecine est renouvelée avec le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale d'Indre et Loire – La convention est conclue pour une durée de trois ans - du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2025. Le service de Médecine préventive assure la surveillance médicale du personnel de la collectivité.

#### Rapport annuel 2021 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable

Jean Michel LENA donne les grandes lignes du rapport réalisé par le Cabinet DUPUET, et adopté par le Syndicat Mixte d'Adduction d' Eau Potable du Val de Cisse. Ce rapport est disponible sur le site <a href="www.service.eaufrance.fr">www.service.eaufrance.fr</a>. En 2021, les abonnés ont consommé 579 553m3, soit en moyenne 296.68 litres par abonné et par jour. L'eau potable est distribuée à 5352 abonnés. Le bilan fourni par l'Agence Régionale de Santé indique que l'eau du syndicat est conforme à 98 % pour le paramètre bactériologiques et 77.5 % pour le paramètre physicochimique, aux valeurs limites règlementaires.

Benoit SIMON rappelle que le service d'eau potable du SMAEP du VAL DE CISSE regroupe 9 communes adhérentes sur le département de Loir et Cher et 2 communes en Indre et Loire Cangey et Limeray. Pour l'alimentation en eau potable de sa population, le SMAEP du VAL DE CISSE, dispose de deux points de prélèvement : - le forage « La Fontaine » situé sur la commune de MONTEAUX et - la prise d'eau en Loire située sur la commune de VEUVES. La question est : Pourquoi lors des prélèvements qualités obligatoires de ces 11 communes réalisés par différents Laboratoires, les indicateurs de performances (bactériologiques, physicochimiques, microbiologiques, pesticides.) sont-ils différents entre les communes du Loir-et-Cher et celles de l'Indre-et-Loire ?

## Tarif électricité & gaz

La Commune adhère au groupement de commandes « Pole énergie centre » pour l'achat d'électricité et de gaz naturel, dont le SIEIL est le coordonnateur. Pour l'année 2023, il serait envisagé une augmentation moyenne de l'ordre de 100 % à 150 % du coût contractualisé. Ces prévisions d'augmentations sont inquiétantes pour le budget communal. En 2021, la commune a dépensé un budget de 20 000 € (gaz et électricité).

#### Déploiement fibre optique

Les travaux de déploiement se font actuellement sur la RD 1- route de monteaux

#### **Enquête publique PPRI**

L'enquête publique est ouverte <u>du lundi 24 octobre 2022 au vendredi 25 novembre 2022.</u> Le dossier d'enquête est consultable en mairie aux horaires d'ouverture et sur le site : https://www.indre-et-loire.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques-en-cours

Un commissaire enquêteur tiendra une permanence en mairie le lundi 21 novembre 2022 de 14 h à 16h. Un registre est également tenu à la disposition du public pour y formuler directement leurs observations. Monsieur Le Maire est chargé de demander au commissaire-enquêteur si un projet de city stade peut être autorisé en zone inondable.

## Vœux de la municipalité

La cérémonie aura lieu le samedi 21 janvier 2023 – 18h30 à la salle des Fêtes.

## <u>Urbanisme – modification Plan Local d'Urbanisme Intercommunal</u>

La CCVA envisage la modification du PLUi voté en conseil communautaire le 13 février 2020. Chaque commune doit identifier ses nouveaux besoins en matière d'équipements publics. Benoit SIMON propose de prévoir l'emplacement d'un local au niveau des services Techniques et d'une halle couverte ou bâtiment pédagogique à proximité de la charrière. Il faut également se positionner sur un nouveau projet de camping de Monsieur Aurélien FOUCHAULT.

Les commissions Urbanisme et bâtiments communaux se réuniront pour discuter de ses projets.

## Illuminations de Noël

Les élus sont unanimes pour maintenir la « magie de Noël » pour les enfants .... Pour rappel, les illuminations et décorations de Noël fonctionnent avec les horaires de l'éclairage public. Elles ne seront cependant allumées qu'à compter du 12 décembre 2022 et retirées dès le 2 janvier 2023.

#### A vos agendas

La fête du bi-centenaire du 2 juillet dernier a été un succès. Les membres du Comité des Fêtes, de l'APE et des associations communales se sont réunis et prévoient d'organiser une fête avec un tout autre programme, le samedi 8 juillet 2023. Fort est de constater que le feu d'artifice tiré lors de cette manifestation a ravi la population. Il est donc demandé à la Municipalité si le feu d'artifice pourrait être à nouveau prévu le 8 juillet 2023.

# Liste des délibérations examinées en séance Conseil municipal du 20 octobre 2022 à 19 h

Numéro	Objet des délibérations	Décision
01-Délibération 2022OCTOBRE20	Désignation d'un correspondant incendie et secours	Approuvé
02-Délibération 2022OCTOBRE21	Subvention à l'association Quinte & Sens	Approuvé
03-Délibération 2022OCTOBRE22	Redevance pour occupation du domaine public routier communal due par les opérateurs de communications électroniques	Approuvé
04-Délibération 2022OCOTBRE23	Tarif Chauffage salle des Fêtes et Maison de cangy	Approuvé
05-Délibération 2022OCTOBRE24	Renouvellement chèque Cadhoc au personnel communal	Approuvé
06-Délibération 2022OCTOBRE25	Modification horaires éclairage public au 1 <sup>er</sup> novembre 2022	Approuvé
07-Délibération 2022OCTOBRE26	Remplacement chaudière logement communal	Approuvé
08-Délibération 2022OCTOBRE27	Décision modificative n° 2/2022 achat échafaudage	Approuvé

Fonction	Qualité	NOM Prénom	Signature
Maire	M.	ROSSE Yves	
Secrétaire de séance	Mme	BORDIER BONNEAU Patricia	